L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 AOUT 1888. 61me Année

Dufour & Denoux,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 9 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La commission supérieure des théâtres, en France--L'ininflammabilité des décors.

Nous avons dit que la commission supérieure des théâtres s'était séparée après avoir terminé la première série de ses travaux; qu'elle avait décidé, à la suite d'un rapport de M. Girard, chef du laboratoire municipal, que tous les théâtres, qu'ils fissent ou non éclairés à la lumière électrique, devaient enduire leurs décors d'un produit ignifuge; que cette décision avait amené la démission de M. Mascart.

Le rapport de M. Girard débute par un petit historique de la question de l'ininflammabilité des décors.

C'est à Gay Lussac que revient l'honneur d'avoir fait connaître, dès 1821, les principaux éléments nécessaires à l'ininflammabilité.

Le 7 mai 1881, M. G. Delessert, préfet de police, prit une ordonnance concernant l'établissement des décorations théâtrales en toiles et papiers ininflammables, pour prévenir l'incendie des salles de spectacle.

Les ordonnances de police du 1er juillet 1861 et du 16 mai 1881 prescrivent aussi l'ininflammabilité des décors.

Malheureusement, on remarqua que toiles employées dans les théâtres, et qui étaient réellement incombustibles au moment de leur mise en service, avaient perdu cette propriété au bout d'un certain temps d'usage, et cette constatation inattendue jeta la défaveur sur les premières préparations ignifuges.

Mais de nouveaux procédés de théâtres ramenèrent bientôt l'attention du public sur l'utilité des étoffes ininflammables, et de nombreuses préparations avant été brevetées, la société d'encouragement tenait la question au concours en proposant un prix de 2,000 fr. pour 1879. Un seul concurrent, M. Alfred Martin, répondit à l'appel de la Société et lui présenta des échantillons de toiles de toutes couleurs, rendus ininflammables par des préparations dont il indiquait la composition.

La Société d'encouragement décerna un encouragement de 1000 fr. à M. A. Martin, conformément aux conclusions du rapport fait par M. Troost, au nom du comité des arts chimiques, des arts économiques et des constructions.

Voici le résumé du rapport de M. Troost sur le procédé Martin :

"La commission chargée de l'examen de ce procédé a constaté que les tissus ainsi préparés sont devenus ininflammables et qu'il en est de même des parties superficielles du bois, alors que ces étoffes conservent leur ininflammabilité après avoir été exposées pendant plusieurs mois soit dans une étuve à 45°, soit au dessus d'une lampe sur la scène du théâtre; que les préparations Martin ont été employées avec succès par M. Robecchi pour rendre incombustibles divers décors du théâtre de Châtelet, pour les incendies simulés sur le théâtre de la *Porte Saint-Martin*.

Des 1880, l'industrie des théâtres savait donc qu'elle avait à sa disposition un enduit ignifuge dont l'efficacité était officiellement démontrée. Depuis, de nombreuses préparations ignifuges ont encore été proposées.

Pourquoi donc, les préparations des ordonnances de 1861 et 1881, et 1881, sont-elles restées lettre morte jusqu'au lendemain de la déplorable catastrophe de l'Opéra Comique?

C'est que prescrire n'est rien! Le difficile est d'obtenir que l'on prescrit et, dans le cas qui nous occupe, est, paraît-il particulièrement considérable.

M. Girard constate ensuite que la prescription relative à l'ininflammabilité des décors a donné lieu à de nombreuses protestations de la part des directeurs, surtout de ceux qui possèdent des théâtres éclairés à la lumière électrique. Le rapporteur reconnaît que la substitution de l'électricité au gaz diminue les chances d'incendie, mais il estime qu'elle ne les supprime pas complètement; il considère que l'ininflammabilité de la scène n'est pas la seule mesure nécessaire à la sûreté du public dans les théâtres, mais que c'est la plus importante la plus indispensable, celle pour laquelle l'administration doit se montrer intraitable.

Après avoir parlé des matériaux incombustibles par nature, M. Girard s'occupe des moyens qui ont pour but de rendre ininflammables des matières combustibles.

Cherchons comment on peut résoudre le problème de l'ininflammabilisation, c'est-à-dire comment on peut éviter le danger, réduire l'action de la chaleur sur les tissus et les tenir à une simple calcination et par suite rendre ces matières incapables de servir à la propagation de l'incendie.

Prenons un tissu, par exemple: pour le rendre ininflammable, il est nécessaire de satisfaire à la fois aux deux conditions suivantes indiquées en 1821 par Gay-Lussac:

"1. Pendant toute la durée de l'action de la chaleur, le tissu doit avoir ses éléments gazéifiés au contact de l'air qui en détermierait la combustion;

2. Les gaz combustibles que l'action de la chaleur en dégage doivent être mélangés en assez forte proportion avec d'autres gaz difficilement combustibles, de façon à n'être plus inflammables.

La première condition peut être réalisée en recouvrant les tissus d'une substance très fusible qui, sous l'action des premières atteintes de la chaleur, enveloppera toute la surface des fibres d'un enduit plus ou moins vitreux, capable de s'étirer par l'effet prolongé d'une température plus élevée, et par suite, isolera complètement la fibre du contact de l'air. Un grand nombre de sels terreux et métalliques, proposés autrefois comme ignifuges, sulfate de magnésie, sulfate de zinc, sulfate de fer, etc.) ont donné de mauvais résultats, parce que, sous l'action d'une chaleur prolongée, ils laissent un résidu écailleux et poudreux qui n'empêchent pas suffisamment l'accès de l'air et permettant, par conséquent, la combustion de se produire, au bout d'un temps plus ou moins long.

Les substances difficilement fusibles, telles que les chlorures et les sulfates de potassium et de sodium, doivent être écartées, car elles ne forment pas assez rapidement des enduits protecteurs.

De plus, parmi les substances fusibles, il convient d'éliminer celles qui sont efflorescentes, qui tomberaient peu à peu en poussière; celles qui se volatilisent à des températures trop basses; enfin, celles qui sont trop hygrométriques.

Les toiles recouvertes de ces dernières matières ne se dessécheraient pas à l'air; elles en attireraient l'humidité, deviendraient plus ou moins gluantes et se couvriraient de toutes les poussières de théâtre; le chlorure de calcium et le salicylate de potasse proposés en 1825 par M. Fuchs pour le théâtre de Munich rentrent dans cette dernière catégorie.

Parmi les substances qui satisfont à la première condition, sans s'altérer par un excès de sécheresse ou d'humidité, nous citerons: l'acide borique, les borax alcalins, les phosphates et les tungstates alcalins.

On satisfait à la seconde condition en imprégnant les tissus de substances volatiles, non combustibles, produisant simultanément les deux effets suivants: d'une part, la vaporisation, c'est-à-dire la transformation de la matière solide en produits gazéiformes, absorbera une grande quantité de chaleur, et le calorique ainsi neutralisé sera sans effet sur le tissu; d'autre part, les vapeurs produites et les gaz résultant de leur décomposition se mélangeant aux gaz produits par l'incinération des tissus donneront un mélange ininflammable.

Les sels ammoniacaux employés en un grand nombre de mélanges ignifuges satisfont à cette condition; ils jouissent de la propriété d'être volatils et décomposables en produits volatils; ils ne sont pas combustibles par eux-mêmes, la chaleur les décompose en donnant, suivant le sel employé, un mélange incombustible d'azote et de vapeur d'eau, en même temps que des produits jouissant de la propriété d'éteindre les corps en ignition (acide carbonique, chlorhydrique, sulfureux.)

M. Girard estime que, quoique d'un effet moins certain que l'emploi des matières incombustibles, l'ininflammabilisation peut encore assurer la sûreté du public dans les théâtres; mais son efficacité ne sera réelle que si les ignifuges sont appliqués à la scènes entière et à toutes les pièces de son matériel et si une inspection périodique s'assure rigoureusement de la bonne conservation des enduits.

Cette mesure, dit M. Girard, est aujourd'hui acceptée par la généralité des théâtres de Paris et par un grand nombre de théâtres de province. Quelques artistes décorateurs se plaignent encore des altérations que les ignifuges font subir à leurs couleurs; ces plaintes peuvent être justes pour certains enduits, mais il en existe qui sont sans action sur les matières colorantes. Du reste, alors même que certaines produits fonceraient un peu les bleus et feraient virer légèrement au violet les couleurs rouges, nous estimons que ce petit inconvénient ne doit pas peser du même poids que la vie d'un seul homme.

Nous sommes certains que les spectateurs s'habitueront très vite aux divers ignifuges en usage et que leur habileté bien connue surmontera sans peine cette petite difficulté.

En concluant, M. Charles Girard déclare qu'il est convaincu que, si le feu venait à se déclarer sur une scène complètement enduite par le moins parfait des procédés acceptés, l'incendie serait localisé pendant un temps plus que suffisant pour l'évacuation de la salle. Il ajoute que, dans un théâtre ininflammabilisé, le public ne sera jamais terrifié par un embrasement général et qu'il sera en outre préservé de l'empoisonnement et de l'asphyxie, alors même que le rideau de fer, la ventilation de la scène et les grands secours viendraient à manquer.

— Excursion à Chicago par la voie des Mississippi Valley Route le 14 août. Prix du transport aller et retour, $12 00. Pour de plus amples renseignements s'adresser à H. E. Reynolds.

La Vigne des Clercs d'Avet donne à la chevelure vieillie, faible et fatiguée un éclat complet et brillants.

La Mission Pasteur en Australie et la destruction des lapins.

Il faut convenir—dit le *Temps*—que nous sommes, en France, possédés d'une incurable manie d'abaissement; et de nivellement de tout ce qui—humains ou choses—dépasse un peu le niveau moyen de l'ordinaire médiocrité.

Un chimiste de premier ordre, un savant qui a augmenté dans la plus large mesure le patrimoine de gloire de la science française, M. Pasteur enfin, envoie, sur la demande du gouvernement de Sydney, une mission en Australie, pour détruire les lapins qui pullulent là-bas à raison de dix portées par an, dévastent les terres, dévorent les récoltes, menacent de la ruine complète. On pourrait croire que les compatriotes de M. Pasteur sont à cueillir des lauriers de surprise. Il en va tout différemment. C'est avec un empressement mêlé de joie qu'on annonce le "fiasco" de la mission Pasteur.

Et rien n'est moins vrai que ce fiasco! et c'est une véritable tromperie que de le proclamer!

Le 4 avril dernier, cette mission arrivait en Australie. Elle n'y trouvait pas un accueil des plus empressés. *Trente-cinq* concurrents venant présenter pour le prix de 25,000 francs offert par le gouvernement au meilleur procédé de destruction, on imagine aisément au milieu de quelles convoitises, de quelles jalousies cette allait avoir à marcher. Les nouvelles venues déjà gênées par un savant de la valeur de M. Pasteur, devaient être reçus comme des adversaires plus redoutés que désirés. Chose douloureuse à dire, leur qualité de Français n'était pas pour les servir dans un pays où la France ne compte que des sympathies très-rares, où s'épandit donc le bruit, dans la presse australienne et dans le public, que le microbe du choléra des poules, importé en Australie, pouvait faire naître de nouvelles maladies, rien ne prouvant qu'un virus innocent en Europe à l'égard de l'homme, devienne, au-delà des tropiques, fort redoutable à l'espèce humaine.

La Commission, instituée par le gouvernement de Sydney pour juger de la valeur des procédés mis en avant par les concurrents, n'osa pas aller ouvertement à l'encontre de l'opinion publique, et c'est après mille atermoiements, mille objections, mille réticences qu'elle s'est décidée, dans le courant du mois de juin, à permettre à la mission Pasteur de commencer ses premières expériences.

Elles sont à peine mises en train: il est donc assez étrange que certains journaux annoncent, dès aujourd'hui, le "fiasco" du procédé Pasteur. Il est tout à fait inexact que le virus ait, pendant la traversée d'Australie, perdu de sa virulence. Le virus a été essayé à l'arrivée à Sydney et les lapins qui l'ont reçu sont morts dans les conditions ordinaires, et dans le même espace de temps que si l'essai avait eu lieu en France.

La vérité vraie, c'est que des trois cents concurrents du début, trois seulement sont en présence à l'heure actuelle, tous les autres ayant été éliminés déjà par la Commission. Leurs trois procédés sont des procédés du même ordre, c'est-à-dire que tous les trois ont pour objet de communiquer une maladie à l'espèce lapine. Le premier est dû à un docteur australien du nom de Watson, le second est dû aux docteurs Ellis et Butler; le dernier est celui de M. Pasteur.

Aucun pronostic ne permet encore de prédire quel est celui des trois concurrents qui décrochera la timbale; il est donc au moins singulier d'annoncer que M. Pasteur est battu.

Tel est l'état de la question. Pour nous, loin d'applaudir à un échec, nous en serions profondément désolés. Mais nous répétons que rien jusqu'ici n'empêche de croire à un succès. Nous l'appelons de tous nos vœux pour l'honneur de M. Pasteur, et pour le renom de la science française.

GRAND INCENDIE A BORDEAUX.—On télégraphie, de Bordeaux, 22 juillet, au *Temps*:

Un immense incendie a éclaté cette nuit, vers onze heures et demie, au quartier de la Bastide, dans les chais de M. Dutreix, négociant en vins. Ces chais, établis au milieu d'un pâté de maisons, n'avaient pas moins de 40 mètres de profondeur. Ils étaient bondés de vins et d'alcool; aussi devint-il bientôt impossible de combattre le fléau. A chaque instant un fût d'alcool éclatait, donnant une nouvelle force aux flammes qui s'élevaient à une hauteur prodigieuse, tandis que, dans les ruisseaux, coulaient, le long des rues Sainte-Marie et Dubessan, de véritables torrents de punch enflammé.

A une heure et demie, il ne restait rien des chais dont les murs, haute de dix mètres, s'écroulaient avec fracas, laissant passer librement les flammes qui attaquaient les maisons voisines, pendant que les habitants, déménageaient en hâte.

Une dizaine de maisons ont été ainsi plus ou moins endommagées. Vers trois heures, les pompiers étaient enfin maîtres de la situation. Il a fallu travailler le reste de la nuit pour noyer les décombres et empêcher l'incendie de recommencer. Les pompiers sont encore sur les lieux.

Les pertes, qui sont considérables, n'ont pas pu être encore évaluées.

Le voyage du Président Carnot—L'accueil des populations de la Suisse et du Dauphiné.

Nous lisons, dans le *Temps*:

Cette fois encore, comme naguère à Limoges et à Bordeaux, le voyage de M. Carnot aura bien servi la République. Il a dit lui-même que l'accueil fait par les populations de la Savoie et du Dauphiné au représentant et au gardien de la Constitution avait eu quelque chose de triomphal: le mot n'est pas excessif. Bien des causes expliquent le caractère de cet accueil, causes d'ordre local et causes d'ordre général. On fêtait à Vizille les glorieux souvenirs d'une époque à laquelle ses traditions de famille rattachent le président actuel de la République plus étroitement encore que la plupart de ses concitoyens; et les habitants du pays où la Révolution française a commencé ne pouvaient pas, sans une émotion particulière, recevoir parmi eux l'héritier de l'un des noms les plus grands et les plus purs de la Révolution. D'autre part, on est fidèle à la liberté dans ces régions, et l'occasion qui s'offrait d'acclamer les institutions libres en la personne de M. Carnot était trop belle pour qu'on la laissât échapper. Excellent exemple donné à tous les Français et consolation précieuse aux défaillances qui se sont produites ailleurs!

Il faut ajouter que M. le président de la République dessine de jour en jour plus nettement, avec une sûreté de coup d'œil qui est faite de droiture et de loyauté, sa vraie figure constitutionnelle. Toutes les paroles qu'il prononce révèlent en lui non pas l'homme de parti, non pas le politique militant, inféodé à une doctrine, mais le chef d'Etat républicain, arbitre naturel entre les partis, modérateur accepté de leurs luttes, incapable, dans le choix de ses ministres et dans la conduite de la politique générale, de manquer aux obligations qui lui tracent les majorités parlementaires, mais supérieur aux vicissitudes de ces majorités et représentant, en face de ses ministères inévitablement mobiles, la République elle même, dans sa nécessaire et légitime stabilité. Il est bon que le pays sache et sente, par ce temps de crises si fréquentes, si soudaines, parfois si peu expliquées, qu'il y a quelque chose qui subsiste, alors que tout paraît renversé. Il est bon aussi que tous les républicains, sans exception, puissent se tourner avec confiance vers le premier magistrat de la République et compter qu'il ne leur manquera pas, le jour où, par un de ces incidents qui sont la vie même des pays parlementaires, l'axe de la majorité s'était déplacé, le pouvoir devra passer en d'autres mains. Toutes ces impressions, M. Carnot excelle à les donner, sans qu'on puisse l'accuser d'y apporter des raffinements d'habileté. Il se montre tel qu'il est, et cela suffit pour que tout le monde prenne confiance.

De excellentes paroles ont été dites durant ce voyage, et par M. le président de la République lui-même, et par la plupart des orateurs. Notons, en particulier, le discours d'une inspiration si élevée et d'une langue si savoureuse que M. Casimir Perier a prononcé à Vizille. On sent circuler, en quelque sorte, le souffle de la Révolution française: le nom de la liberté et du droit; le culte de la raison, qui, en politique, s'appelle la sagesse; le sentiment profond de l'égalité et de la fraternité républicaines. Ce n'est pas du vain qu'on tel langage est parfois obscur. Il dépasse les limites étroites de la salle de Banquet ou l'orateur se fait entendre. Il va au pays tout entier; et là, il remue dans les âmes les passions les plus généreuses; il fait naître dans les esprits les idées les plus hautes et les plus saines. Voilà pourquoi il n'est pas mauvais de multiplier ces commémorations ces plus grandes dates de notre histoire. Elles ne donnent pas seulement lieu à un déploiement de pompes officielles et d'éloquence; elles retentissent dans la conscience et dans le cœur des citoyens: elles contribuent à cette éducation civique que la République s'efforce d'inculquer aux jeunes générations; elles sont comme un gage de progrès moral pour la grande masse de la nation. Elles sont aussi un symbole d'union et de concorde, et, à ce titre encore, elles méritent d'être louées. Nous ne reproduisons pas ici, car on en trouvera plus affaiblir, les appels à l'union adressés par M. le président de la République et par d'autres orateurs à tous les républicains, à tous les Français. Mais nous joignons nos vœux aux leurs pour que ces appels soient entendus et pour que le centenaire de la Révolution se célèbre dans une patrie libre, une et prospère.

L'EDUCATION MORALE DES JEUNES AVEUGLES DE L'INSTITUTION DE NOTRE-DAME DES INVALIDES, A PARIS.—Une cérémonie des plus intéressantes a eu lieu, tout récemment, à l'institution des jeunes aveugles sise au boulevard des Invalides. A l'occasion de la Saint-Vincent-de-Paul, les élèves devaient interpréter dans leur chapelle la messe en *ré* de César Franck, et divers morceaux de musique.

Une assistance considérable était déjà réunie quand, à dix heures, les enfants aveugles, conduits au long monôme par leurs professeurs, ont gagné leurs places. Pendant toute la durée de la cérémonie ils ont fait preuve de la meilleure éducation musicale.

Voici comment on procède pour en arriver à d'aussi beaux résultats: les professeurs aveugles eux mêmes ont un tableau sur lequel se trouvent en relief tous les signes en usage dans la notation musicale; lorsque les élèves sont arrivés à bien connaître les signes et la position qu'ils occupent sur la portée, les professeurs leur font lire en braille, des études, qu'ils indiquent eux mêmes sur un cahier en relief qu'ils savent par cœur, et comme les aveugles sont naturellement mélomaniques et portés à tout exploiter, les enfants comprennent vite ce qu'ils apprennent et font ainsi des progrès rapides.

Leur talent et leur savoir comme musiciens, sont appréciés par des personnes compétentes et, pour en faire la preuve, il nous suffira de donner quelques noms d'églises où des aveugles ont été ou sont encore organistes. C'est, seulement pour Paris: Saint-Antoine, saint-Denis-du-Saint-Sacrement, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Henri, Saint-Honoré, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-Saint-François, Saint-Leu, Saint-Louis-des-Invalides, Saint-Marcel, Sainte-Marguerite, Saint-Médard, Saint-Nicolas-des-Champs, Notre-Dame-de-la-Croix, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, chapelle du Sénat, Saint-Thomas d'Aquin, Sainte-Valère.

Tout particulièrement, Mlles Claudinon et Royer, l'une ancienne élève, l'autre élève de l'institution, ont donné plus d'éclat à l'audition d'aujourd'hui.

M. Y. Paul, aveugle, professeur et maître de chapelle à l'institution, en même temps qu'organiste à Saint-Vincent-de-Paul-des-Lazarites, et MM. Rime et Daulut, également aveugles, tenaient l'orgue.

Espagne.

Par un décret récent, les alcools indigènes et étrangers sont, désormais, soumis, en Espagne, à une taxe de consommation de 75 cent. par degré d'alcool.

Cette taxe sera perçue, sur les spiritueux étrangers en outre des droits de douane, à l'entrée en Espagne; elle ne sera restituée à l'exportation que dans la proportion de 80 0|0. Comme aucune faveur n'est accordée dans la loi et dans le règlement annexé aux vins alcoolisés, le drawback de 80 0|0 n'étant attribué qu'aux alcools eaux-de-vie et liqueurs, c'est là la fin de la grande industrie des vins factices à 15°. Les petits vins ont vécu. La nouvelle législation fiscale espagnole exercera une influence énorme sur le commerce des vins et sur la viticulture de France. La loi, d'ailleurs, suscite de nombreuses protestations en Espagne même.

Les membres du comité zorrilliste de Valence ont lancé un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils se séparent de M. Ruiz Zorilla.

Ils veulent, disent-ils, la démocratie selon la Constitution de 1869, mais en respectant la législation actuelle.

Les négociations continuent entre l'Espagne et le Vatican pour obtenir une réduction de dépenses du budget des cultes. Le Vatican serait disposé à accorder quelques réductions dans le nombre des évêchés, mais il n'accepte aucune modification au Concordat.

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

La statue de Lacordaire.

On sait qu'un monument vient d'être inauguré, à Sorèze, France, en l'honneur du Père Lacordaire.

A cette occasion, M. de Broglie, successeur du Père à l'Académie française, a prononcé l'éloge du grand orateur dominicain.

Il a principalement insisté sur l'ardent patriotisme de Lacordaire:

Le Père Lacordaire a aimé passionnément deux choses, l'Eglise et la France. Ces deux sentiments ont régné sur son âme sans se confondre et sans jamais se combattre. C'a été l'art comme le bonheur de sa vie de ne les avoir jamais laissé mettre aux prises et d'avoir fait en sorte que jamais en lui ni le patriote ni le chrétien n'ait eu rien à se disputer ni à se sacrifier l'un à l'autre. Oui, jeunes Français qui m'entendez, il faut que vous le sachiez, ce que le Père Lacordaire a le mieux aimé après Dieu, c'était la France.

Il a aimé d'une de ces affections puissantes et irrésistibles qui s'attachent à tous les traits du caractère d'un être chéri et le suivent dans toutes les vicissitudes de sa destinée. "J'éprouve, écrivait il un jour à un de ses élèves devenu son confident, son ami, une joie indicible à penser que depuis vingt-sept ans, jour de sa consécration à Dieu, je n'ai dit une parole ni écrit une ligne qui n'eut pour but de communiquer à la France l'esprit de vie et de le lui communiquer sous une forme acceptable pour elle avec douceur, tolérance et patriotisme."

Touchant langage qui, dans l'ordre des affections surnaturelles emprunte quelque chose de l'accent des tendresses humaines.

Pour rendre, comme il le disait si bien, la foi chrétienne acceptable à la France, ne fallait il pas avoir commencé par associer à tous ses sentiments, vivre de sa vie et garder la main sur son cœur pour en compter les battements!

L'orateur a rappelé le noble but que s'était proposé Lacordaire: concilier l'Eglise avec la France moderne.

Je n'ai pas souvenir d'avoir assisté dans ma vie à une séance d'une émotion plus saisissante que le jour où, paraissant pour la première fois dans la chaire de Notre Dame, vêtu de cette robe blanche de dominicain que personne ne connaissait plus, il ouvrait la brèche pour délivrer la vérité de la mauvaise fortune que les siècles rendus par cette race étée à travers les siècles, à la cause de la vérité et de la civilisation.

Jamais parole plus inattendue n'était tombée, de la chaire chrétienne. Un murmure de surprise en courut d'abord un peu de toute liberté, et les vieux de la vieille antichambre, les débris du vieux temps, les vieux de la vieille antichambre, les débris du vieux temps, les vieux de la vieille antichambre, les débris du vieux temps,